

## TABLEAU DE CLASSEMENT UNIQUE DES VOIES COMMUNALES

### Voies à caractère de chemins

n° d'ordre	appellation	désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	longueur
17	Chemin de la source Impasse située « En boyer » VC 10	Part de la VC4	77 m
18	Hameau du lac VC11	Part de la VC 3 Route des lacs	171 m

### Intégrations de voies au 21 septembre 2022

n° d'ordre	appellation	désignation du point d'origine des principaux lieux traversés ou repères du point d'extrémité	longueur
19	Rue d'en sestier VC 12	Part de la RD 48 vers la VC 3 Route des lacs et vers la VC 11 Hameau du lac	407,08 m
20	Impasse des près VC 12	Part de la VC 12 Rue d'en Sestier	30,20 m
21	Rue de la garenne	Part de la rue de la garenne VC 8	108,86 m

**Total : 18 011 m + 546.14 = 18 557.14 m**

Vu pour être annexé à la délibération n° DE-50-2022 du 21/09/2022

Le Maire  
Gilles CORMIGNON

